

UNIVERSITE PARIS NANTERRE	Poste n°: 1751
---------------------------	----------------

Corps : Discipline : Profil :	Agrégré / Certifié ANGLAIS ANGLAIS LANSAD
PROFIL ENSEIGNEMENT Composante : Référence composante :	 UFR SPSE UFR SPSE

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

ENSEIGNEMENT

Profil :

Le poste à pourvoir concernera l'UFR SPSE (Sciences Psychologiques et Sciences de l'Éducation) de l'Université Paris Nanterre. L'enseignant-e angliciste recruté.e sera chargé.e d'assurer des cours d'anglais général et de spécialité auprès des étudiant.e.s de l'UFR de Sciences psychologiques, Sciences de l'éducation et Santé et Société. L'objectif pédagogique des cours de LANSAD (public non- spécialiste d'anglais) est d'améliorer les quatre compétences en anglais des étudiants (compréhension écrite et orale ; production écrite et orale) en s'appuyant sur des supports (écrits, audio, vidéo, numériques...). Le service d'enseignement concerne des cours d'anglais de niveau B1, B2 et C1 pour un public étudiant en sciences psychologiques, sciences de l'éducation, santé et société selon les besoins. Une connaissance approfondie du Cadre Européen Commun de Référence pour les langues est nécessaire. Une connaissance des pédagogies universitaires sera particulièrement appréciée, ainsi qu'une agilité dans la technologie de l'information, de la communication pour l'enseignement ainsi qu'une sensibilité à l'innovation pédagogique. La mission pédagogique inclut également la conception de cours spécifiques à différents niveaux de langue (CECRL) allant du niveau B1 au niveau C1, pour un public étudiant en sciences psychologiques, sciences de l'éducation, santé et société selon les besoins. Elle inclut également la participation aux groupes de travail visant à améliorer la pratique des étudiants et notamment des étudiants en grande difficulté en anglais.

Département d'enseignement :

UFR SPSE – tous départements (psychologie, sciences de l'éducation, santé et société)

Lieu(x) d'exercice :

Campus de Nanterre (RER A – Nanterre Université)

Equipe pédagogique :

Un MCF – 4 enseignants second degré – chargés de TD

Nom du directeur de département :

Hélène Riazuelo

Tél. du directeur de département :

01 40 97 75 03

Email du directeur de département :

hriazuelo@parisnanterre.fr

URL du département :

<https://ufr-spse.parisnanterre.fr/>

DESCRIPTION DES ACTIVITES COMPLEMENTAIRES :	L'enseignant·e angliciste recruté·e devra également être en mesure d'assurer les tâches liées à la coordination de l'équipe d'anglais au sein de l'UFR SPSE
MOYENS	
Moyens matériels :	Bureau et équipement informatique partagé
Moyens humains :	Secrétariats pédagogiques et personnel administratif
Moyens financiers :	
Autres moyens :	
AUTRES INFORMATIONS	
Compétences particulières requises :	Une connaissance des pédagogies universitaires sera particulièrement appréciée, ainsi qu'une agilité dans la technologie de l'information, de la communication pour l'enseignement ainsi qu'une sensibilité à l'innovation pédagogique. La mission pédagogique inclut également la conception de cours spécifiques à différents niveaux de langue (CECRL) allant du niveau B1 au niveau C1, pour un public étudiant en sciences psychologiques, sciences de l'éducation, santé et société selon les besoins.
Evolution du poste :	

Modalités de transmission des dossiers de candidature

Informations disponibles sur le site de l'Université Paris Nanterre à l'adresse suivante : <https://www.parisnanterre.fr/recrutement-nous-rejoindre/campagne-daffectation>

Publication du poste sur GALAXIE : **du mardi 11 mars 2025 à 10 heures au lundi 7 avril 2025 à 16 heures** via l'adresse suivante : https://www.galaxie.enseignementsup-recherche.gouv.fr/ensup/cand_recrutement_PRAG_PRCE.htm

Le dossier de candidature à un emploi de type second degré dans l'enseignement supérieur est dématérialisé.
Pour que la candidature soit déclarée recevable, les candidats doivent déposer leur candidature directement dans GALAXIE/module VEGA accompagnée des pièces obligatoires.

Liste des pièces obligatoires pour tous les candidats

- * Copie d'une pièce d'identité en cours de validité ;
- * Curriculum vitae détaillé ;
- * Lettre de motivation adressée à Monsieur le Président de l'Université Paris Nanterre ;
- * Copie du dernier arrêté de promotion ou de classement ( **pas de copie écran i-prof**) ;
- * Copie du dernier arrêté d'affectation ( **pas de copie écran i-prof**) ;

*Si le candidat n'est pas en position d'activité, copie de l'arrêté indiquant sa position administrative (détachement, disponibilité, congé sans traitement, etc.) ;
Justificatif RQTH (le cas échéant).*



Ces emplois sont également ouverts aux **professeurs des écoles, aux fonctionnaires de catégorie A (non enseignants) quel que soit leur ministère d'appartenance et aux personnels enseignants appartenant à d'autres ministères** que celui de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports ou de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, **sous réserve de l'obtention d'un détachement dans l'un des corps des personnels enseignants du second degré public, d'éducation ou de psychologue de l'éducation nationale.**

Afin de pouvoir participer à l'une ou l'autre des campagnes, les fonctionnaires de catégorie A pour lesquels un détachement dans un corps des personnels enseignants du 2d degré public, d'éducation ou de psychologues de l'éducation nationale est nécessaire, devront formuler cette demande **dans les conditions et le calendrier prévu par la note de service annuelle DGRH B2-3 parue au BOENJS le 19 décembre 2024.**

La demande de détachement doit être adressée au rectorat ainsi qu'à l'établissement d'enseignement supérieur. L'affectation dans l'enseignement supérieur ne sera prononcée que si le détachement a été préalablement accepté.



Pour les maîtres contractuels ou agréés de l'enseignement privé relevant du MEN, lauréats d'un concours externe de recrutement de l'enseignement public (AGREGATION, CAPES, etc.) qui avaient opté pour leur maintien dans l'enseignement privé **la Copie de la demande d'intégration dans l'enseignement public doit être adressée au bureau DGRH B2-3 du Ministère.**

Ne peuvent être candidats : les personnels relevant des corps enseignants de l'enseignement supérieur (professeurs des universités, maîtres de conférences, etc.).



Aucun document ne pourra être déposé ou pris en compte à partir du lundi 7 avril 2025 à 16H